



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONFÉRENCE

Trente sixième session

Rome, 18 - 23 novembre 2009

Troisième rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs de la trente-sixième session de la Conférence s'est réunie quatre fois, les 6, 12, 18 et 21 novembre 2009, respectivement, pour examiner les pouvoirs reçus. Elle a élu comme Présidente Mme Daniela Rotondaro (Saint-Marin) et comme Vice-Présidente Mme María Eulalia Jiménez de Mochi (El Salvador).
2. La Commission de vérification des pouvoirs a noté que ses travaux seraient également pris en compte dans le contexte des Dispositions prises en vue du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire (WSFS 2009/INF/5-Rev.1). La Commission de vérification des pouvoirs a été informée de l'Article III du Règlement général de l'Organisation relatif aux "délégations et pouvoirs", ainsi que des usages et des critères que respecte l'Organisation en matière d'acceptation des pouvoirs, conformément à la pratique habituelle de l'Assemblée générale des Nations Unies dans ce domaine.
3. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs ou les informations reçues concernant la composition des délégations, comme indiqué dans les listes A et B ci-jointes.
4. La Commission a recommandé à la Conférence d'accepter les pouvoirs des délégations figurant sur les deux listes, et d'autoriser ces délégations à participer pleinement à la session de la Conférence. Les listes ci-jointes reflètent la situation au 21 novembre 2009 à midi.
5. La Commission a recommandé à la Conférence que le Comité sur les questions constitutionnelles et juridiques, après avoir procédé aux recherches et aux consultations interinstitutions nécessaires, revoie à nouveau les procédures en vue de poursuivre la rationalisation de la vérification des pouvoirs des délégués participant à la Conférence.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

LISTE A

La liste A comprend les Membres et Membres associés dont les pouvoirs, dans leur version originale, portent la signature des personnes ci-près ou ont été signés en leur nom: le chef d'État, le chef de gouvernement, le Ministre des affaires étrangères ou le Ministre du Département concerné. Elle comprend également les Membres et Membres associés dont le Représentant permanent a soumis une communication, dans sa version originale, confirmant expressément que la délégation a été désignée sur instructions du Gouvernement.

1. AFGHANISTAN
2. ALBANIE
3. ALGÉRIE
4. ALLEMAGNE
5. ARABIE-SAOUDITE
6. ARGENTINE
7. ARMÉNIE
8. AUSTRALIE
9. AUTRICHE
10. AZERBAÏDJAN
11. BAHAMAS
12. BARBADE
13. BÉLARUS
14. BELGIQUE
15. BHOUTAN
16. BOSNIE-HERZÉGOVINE
17. BULGARIE
18. BURKINA FASO
19. CAMEROUN
20. CANADA
21. CAP-VERT
22. CHILI
23. CHINE
24. CHYPRE
25. COLOMBIE
26. COSTA RICA
27. CUBA
28. DANEMARK
29. ÉGYPTE

30. EL SALVADOR
31. ÉMIRATS ARABES UNIS
32. ÉQUATEUR
33. ÉRYTHRÉE
34. ESPAGNE
35. ESTONIE
36. ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
37. ÉTHIOPIE
38. FÉDÉRATION DE RUSSIE
39. FINLANDE
40. FRANCE
41. GABON
42. GAMBIE
43. GÉORGIE
44. GHANA
45. GRÈCE
46. GUINÉE
47. HAÏTI
48. HONGRIE
49. INDONÉSIE
50. IRAN, (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')
51. IRAQ
52. IRLANDE
53. ISLANDE
54. ISRAËL
55. ITALIE
56. JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
57. JAPON
58. KENYA
59. LETTONIE
60. LIBAN
61. LITUANIE
62. LUXEMBOURG
63. MALAISIE
64. MALDIVES
65. MALI
66. MALTE

67. MAURICE
68. MAURITANIE
69. MEXIQUE
70. MONACO
71. MONGOLIE
72. MOZAMBIQUE
73. NÉPAL
74. NICARAGUA
75. NIGER
76. NIGÉRIA
77. NORVÈGE
78. NOUVELLE-ZÉLANDE
79. OMAN
80. OUGANDA
81. PARAGUAY
82. PAYS-BAS
83. PÉROU
84. PHILIPPINES
85. POLOGNE
86. PORTUGAL
87. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE
88. RÉPUBLIQUE DE CORÉE
89. RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
90. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE
91. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
92. RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
93. ROUMANIE
94. ROYAUME-UNI
95. SAINT-MARIN
96. SAMOA
97. SÉNÉGAL
98. SIERRA LEONE
99. SLOVAQUIE
100. SLOVÉNIE
101. SOMALIE
102. SOUDAN
103. SRI LANKA

- 104. SUÈDE
- 105. SUISSE
- 106. SWAZILAND
- 107. THAÏLANDE
- 108. TRINITÉ-ET-TOBAGO
- 109. TUNISIE
- 110. TURQUIE
- 111. UKRAINE
- 112. URUGUAY
- 113. VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)
- 114. ZAMBIE

LISTE B

La liste B comprend les Membres et Membres associés qui ont soumis des pouvoirs ou des informations sur la composition des délégations sous l'une des formes suivantes: *Ordre de Mission*, qui doit mentionner la session actuelle de la Conférence et être signé par le Ministre concerné, *Note Verbale*, photocopie ou copie électronique ou facsimile des pouvoirs originaux.

1. ANDORRE
2. ANGOLA
3. BAHREÏN
4. BANGLADESH
5. BELIZE
6. BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)
7. BRÉSIL
8. BURUNDI
9. CAMBODGE
10. TCHAD
11. COMORES
12. CONGO
13. CÔTE D'IVOIRE
14. CROATIE
15. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
16. DJIBOUTI
17. GUINÉE ÉQUATORIALE
18. COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
19. FIDJI
20. GUATEMALA
21. GUINÉE-BISSAU
22. GUYANA
23. INDE
24. JORDANIE
25. KOWEÏT
26. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
27. LESOTHO
28. LIBÉRIA
29. MADAGASCAR

30. MALAWI
31. MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)
32. MONTÉNÉGRO
33. MAROC
34. MYANMAR
35. NAMIBIE
36. PAKISTAN
37. PALAOS
38. PANAMA
39. PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE
40. QATAR
41. RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA
42. RWANDA
43. SAINT-KITTS-ET-NEVIS
44. SAINTE-LUCIE
45. SEYCHELLES
46. AFRIQUE DU SUD
47. EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE (1')
48. TOGO
49. TONGA
50. VIET NAM
51. YÉMEN
52. ZIMBABWE